



Barème Honoraires de Transaction

4 770 € TTC sur la part inférieure à 45 000 €

+ 8,07 % TTC sur la part comprise entre 45 001 € et 100 000 €

+ 7,25 % TTC sur la part comprise entre 100 001 € et 180 000 €

+ 6,53 % TTC sur la part comprise entre 180 001 € et 300 000 €

+ 5,95 % TTC sur la part supérieure à 300 001 €

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction à la charge du vendeur
sauf stipulation contraire du mandat

Tarifs applicables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018